

## Le chiffre du mois...

80 nouveaux territoires engagés  
dans le programme « Territoires à Energie Positive pour la croissance verte »



Le 11 octobre dernier, Ségolène Royal - ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a reçu 80 nouveaux territoires, lauréats de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Ces 80 territoires rejoignent ainsi la communauté des 400 territoires français engagés pour la transition énergétique et la croissance verte.

Lancé en 2014, l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a pour objectif d'accompagner et de soutenir les actions concrètes mises en œuvre par les collectivités pour contribuer à la mutation énergétique et économique du pays. Les territoires doivent ainsi être engagés dans 6 domaines d'action : la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, la diminution des gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports, le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets, la production d'énergies renouvelables locales, la préservation de la biodiversité et la promotion de l'urbanisme durable, et enfin,

le développement de l'éducation à l'environnement. L'objectif final étant de contribuer activement aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique à l'horizon 2030 : -40% des émissions de gaz à effets de serre par rapport à 1990, -20% de consommation d'énergie par rapport à 2012 et 32% de production d'énergie renouvelable.

Les territoires lauréats, qui identifient déjà des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique (mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie), sont accompagnés dans la réalisation de leurs projets par un soutien financier du Fonds spécial pour la Transition Énergétique, qui vient compléter les modes de soutien sectoriels existants tels que les aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'Anah, les prêts aux collectivités etc.

Grâce à ce dispositif, plus de 30 millions d'habitants en France vivent aujourd'hui dans un territoire engagé dans l'exemplarité. Pour 850 millions d'euros de travaux générés depuis le lancement du dispositif, les 400 territoires engagés ont par exemple permis la rénovation énergétique de 350 bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public (115 000 ampoules remplacées), et 180 000 tonnes de CO2 ont ainsi pu être évitées annuellement, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 70 000 voitures. Plus de 300 millions d'euros sont à nouveau engagés pour soutenir les projets des Territoires à énergie positive pour la Croissance Verte. Par la mobilisation locale des entreprises, le dispositif devrait par ailleurs générer près de 100 000 emplois en 3 ans.

Retrouvez toutes ces informations sur le site dédié : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Territoires-a-energie-positive-.html>

[Retour au site web des Assises Européennes de la Transition Énergétique](#)